

A chacun son dû

Il n'est pas difficile tout de même, dans notre pays, de faire reconnaître autrement qu'en paroles le principe si simple et si équitable qu'à chacun revient son dû. Depuis combien d'années, par exemple, nous battons-nous pour obtenir notre juste part de représentation dans le haut fonctionnarisme fédéral? Les régimes changent à Ottawa, portés alternativement au pouvoir grâce à notre complaisance. Mais il est une chose qui ne change pas: l'injustice dont nous souffrons dans ce domaine.

Ainsi, depuis des années, nos compatriotes, qui forment le dixième de la population de l'Ontario, demandent la nomination de l'un des leurs à la Cour Suprême de leur province — tribunal correspondant à notre Cour Supérieure. Dans la province de Québec, il va sans dire, les juges de langue anglaise foisonnent à la Cour Supérieure — nous sommes un peuple si bon, si généreux! La Cour Suprême de l'Ontario, elle, sur une quarantaine de juges, n'en compte pas un de langue française — quand elle devrait en compter au moins quatre. Depuis août dernier il y a eu deux

vacances à ce tribunal. Les deux fois, les Franco-Ontariens ont présenté des candidats de leur langue, et les deux fois, pour toute sorte de prétextes, leurs candidats ont été écartés. Le Ministère de la Justice n'a même jamais fait preuve de tant de diligence qu'en ces occasions pour remplir un poste vacant. Craignait-il que la campagne des Franco-Ontariens ne gagnât, à la longue, des adhésions trop nombreuses?

Une autre vacance vient de se créer par la nomination du juge Sedgwick à la Commission du Tarif. De nouveau les Franco-Ontariens montent à la charge. Seront-ils cette fois entendus? Si nous étions un peuple plus soucieux de son prestige et de ses droits, nous appuierions en bloc leur juste demande, nos journaux mèneraient une campagne de tous les diables, et il y aurait chance qu'une frousse salutaire aiguisât un peu, chez certains chefs politiques, le sens de la justice. Mais, que voulez-vous, nous sommes un peuple bon, patient, généreux! Magnifiques vertus morales qui font les hommes saints; vertus civiques qui font parfois les peuples esclaves.

L'ACTION NATIONALE

La coopération agricole

Le problème agricole peut se décomposer en deux parties d'égale importance dans notre économie d'échange: la production et la vente.

Chez nous, on a développé trop exclusivement la partie production. On a fondé à grands frais des laboratoires de recherches, des fermes expérimentales, des écoles d'agriculture qui ont cherché et vulgarisé les meilleures formules de production agricole; on a envoyé des agronomes enseigner sur place aux cultivateurs les méthodes de culture et d'élevage les plus efficaces; on a multiplié les cours abrégés, les cours d'hiver et même les cours à domicile qui vont porter la science agricole au foyer même de l'agriculteur. Dans les chaires d'agriculture, sur les tribunes, dans les journaux et les revues, on a recommandé aux producteurs d'augmenter leurs rendements.

Excellente propagande, puisque l'instruction professionnelle est le principal facteur de succès pour le cultivateur moderne. Mais dans cette diffusion des connaissances agricoles, on a oublié la partie commerciale de l'exploitation, aussi importante que la production.

Le cultivateur doit produire principalement en vue de la vente. D'après les statistiques, environ 75% du rendement total de l'agriculture est livré au marché.

Par suite de l'évolution agricole, les cultivateurs sont devenus des consommateurs importants: ils achètent pour des sommes considérables des engrais, des concentrés, des semences, des machines, des instruments.

Avec le développement des moyens de transport, l'agriculteur perdit de plus en plus le contact personnel avec ses clients et ses fournisseurs. Entre le producteur et le consommateur, un nouveau groupe professionnel a surgi: le commerce intermédiaire représenté par des commerçants, le plus souvent par de grandes firmes et d'immenses trusts.

Or, ces intermédiaires, tout en absorbant la faible marge de profit qui doit normalement rester au producteur, ne peuvent organiser rationnellement le commerce des produits agricoles selon les exigences des marchés modernes.

Les consommateurs veulent un produit classifié qu'ils paieront selon sa valeur.

Pour rendre possible cette classification selon la qualité, il faut rassembler une quantité suffisante du même produit.

Il faut que cette quantité suffisante soit fournie au marché d'une façon constante et régulière.

Notre agriculture se compose de petites et moyen-

nes exploitations qui mettent sur le marché d'infimes quantités non classifiées de chaque produit. Il est clair que, pour intéresser les grands marchés, ces entreprises familiales doivent recourir à la coopération.

L'organisation coopérative assure une classification, une répartition, une distribution plus économiques des produits agricoles; elle fait réaliser des économies grâce à des méthodes de vente plus rationnelles.

De plus, l'expérience a démontré que l'amélioration dans la qualité des produits a toujours coïncidé, dans tous les pays, avec le développement de la coopération.

Pourquoi? La classification force le cultivateur à produire exactement ce que veut le consommateur; le bon producteur est sûr d'être payé d'après la valeur de son produit, de recevoir une prime pour la qualité. La classification favorise donc directement et efficacement l'uniformité et la qualité de la production, la spécialisation des cultures et une meilleure organisation des fermes.

Aussi, l'enseignement coopératif doit-il accompagner la diffusion des meilleures méthodes de production. C'est à ce double enseignement simultané que les écoles d'hiver danoises ont dû leur efficacité.

Chez nous, l'éducation des cultivateurs a partiellement manqué son but parce qu'elle n'a pas été orientée vers l'aboutissement normal d'une grande

partie de la production: la vente sur les marchés. Les consommateurs ne trouvant pas dans notre province les produits qu'ils désiraient se sont approvisionnés ailleurs. Il est arrivé ce fait que l'hon. J.-L. Perron, dans un document public, a qualifié d'intolérable: "Dans notre province agricole, nous sommes nourris par l'étranger".

"Nous importons pour \$12,000,000 d'œufs, \$5,000,000 de porc, \$2,000,000 de bœuf, environ \$25,000,000 de fruits et légumes". Les provinces voisines nous fournissent annuellement environ 4,000 chars de patates, "alors que les nôtres pourrissent dans les caves". Nous consommons chaque année des centaines de chars de pommes importées, alors que notre sol et notre climat pourraient produire les meilleures pommes du monde. Faute d'organisation, nos producteurs de lait sont en train de perdre le marché de Montréal.

Si nous avons vulgarisé l'idée coopérative autant que les connaissances techniques de l'agriculture, la coopération aurait depuis longtemps transformé la production.

* * *

Plusieurs de nos organisations agricoles ont porté l'étiquette coopérative. Avons-nous connu la coopération véritable?

Depuis 25 ans, nous avons assisté à une dizaine de fondations ou réorganisations coopératives. Rappelons, comme preuve, quelques dates.

C'est en 1908, il y a exactement 25 ans, que M. G.-A. Gibault faisait sanctionner par la Législature notre première loi coopérative.

En 1909, le Parlement provincial vote la loi des Syndicats coopératifs.

En 1910, le R. F. Liguori organise l'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec;

La même année naît la Société des Fromagers de Québec qui devint, peu après, la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec;

En 1913, le R. P. Bellemare, S.J., fonde le Comptoir coopératif;

En 1917, M. l'Abbé J.-B.-A. Allaire met sur pied la Confédération des coopératives locales de la province de Québec;

En 1922-23, le Ministre de l'Agriculture fusionne par une loi les trois organisations coopératives alors survivantes: la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, le Comptoir coopératif et la Société coopérative des Producteurs de Semences. Ce fut l'acte de naissance de la Coopérative Fédérée.

Enfin, en 1930, la réforme de l'hon. J.-L. Perron.

L'histoire de notre coopération s'apparente donc à une chronique nécrologique. Ce taux de mortalité effarant ne peut s'expliquer que par la méconnaissance des vrais principes coopératifs.

* * *

Ces principes furent formulés par de modestes ouvriers anglais. En recherchant entre eux les

moyens d'accroître la valeur réelle de leurs salaires insuffisants, les tisserands de Rochdale se rendirent compte de la force que leur conférerait la mise en commun de leur pouvoir d'achat. En étudiant la manière dont ils pourraient utiliser cette puissance au mieux de leurs intérêts, ils découvrirent les lois de la coopération.

L'ensemble de ces lois est un chef-d'œuvre de raison.

Toute l'histoire du mouvement coopératif depuis lors n'a cessé de prouver que ces principes s'adaptent parfaitement à la nature humaine et aux nécessités du monde économique. Où ils ne sont pas appliqués, il ne peut y avoir que contrefaçon maladroite de la coopération et finalement insuccès. Nombre d'organisations coopératives, sans sortir de notre province, l'ont appris à leurs dépens.

Pour défendre leurs intérêts comme consommateurs, les tisserands de Rochdale se sont groupés librement, par conviction, après une longue préparation par l'étude en commun.

Nous avons fait précisément le contraire: nous avons essayé de mettre sur pied des organismes coopératifs avant de préparer une mentalité coopérative chez les cultivateurs.

Nos bâtisseurs de coopératives ont ignoré que le cultivateur est le principal personnage de la coopération agricole. C'est lui qui doit avoir foi dans les méthodes et l'efficacité de la coopération. Seule,

cette conviction inébranlable en fera un véritable coopérateur.

L'initiative de la coopération doit donc venir des premiers intéressés. Les cultivateurs doivent d'abord être convaincus que la coopération est le seul moyen vraiment pratique de faire leurs achats et leurs ventes.

Des cultivateurs qui s'unissent pour acheter ensemble tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de leur ferme et pour vendre ensemble leurs produits : telle doit être la coopération.

Elle doit donc logiquement s'organiser par en bas, par des organismes locaux groupant les producteurs d'une paroisse. Pour donner plus de puissance à leur mouvement, pour augmenter leur pouvoir d'achat et leur capacité de vente, ces coopératives locales s'uniront pour former une centrale. C'est l'histoire du développement coopératif danois, belge et français.

Au Danemark, l'évêque Grundtvig est considéré comme l'instigateur du mouvement coopératif le plus parfait de l'univers. Quelle institution coopérative a-t-il fondée ? Aucune. Il s'est contenté d'organiser l'enseignement coopératif dans ses écoles. L'initiative de la coopération est venue des élèves qu'il avait formés.

Chez nous, de véritables apôtres sociaux plus férus de dévouement que de sens coopératif pratique, ont cru pouvoir se passer de l'éducation préalable

des futurs coopérateurs; ils se sont dit que la coopération agissait par sa vertu propre et qu'il suffisait d'organiser des institutions à étiquette coopérative pour former des coopérateurs.

On a voulu aller trop vite: c'est si facile de fonder une coopérative en la proposant comme une panacée, une sorte de remède de l'abbé Warré pour tous les maux agricoles. On a promis aux cultivateurs des résultats magiques et immédiats. Au premier insuccès, au premier piège tendu par les adversaires du mouvement, les cultivateurs se sont découragés... adieu la coopération!

Au lieu d'enseigner aux cultivateurs à être de vrais coopérateurs on a essayé de les "coopérer". On a commencé, la plupart du temps, à bâtir la coopération par en haut. La classe agricole et le gouvernement ont dépensé des sommes fabuleuses pour soutenir artificiellement le toit de ces constructions alors qu'il aurait fallu établir solidement les fondations.

L'État, dont le rôle est de seconder l'initiative privée, a aidé à l'envers lui aussi. Il a voulu faire de la coopération à coups de décrets.

Notre Parlement provincial est même le seul que nous connaissions dans le monde qui ait légiféré sur la coopération avant d'avoir des coopérateurs. En Allemagne, en Belgique, en France, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Tchécoslovaquie, la législation est venue confirmer plusieurs années et

même plusieurs décades de pratique coopérative. Sait-on que le Danemark, le pays par excellence des coopérateurs, ne possède pas encore de loi sur la coopération ?

Quand il fut évident que notre coopération était vouée à une faillite financière et surtout morale, l'État crut bon d'en prendre pratiquement le contrôle.

Par la loi qui créait la Coopérative Fédérée, le Ministre de l'Agriculture devenait l'autorité suprême de cette organisation. Il s'arrogeait le droit de séquestre sur les biens de la Coopérative, le contrôle sur le gérant général, le pouvoir de veto sur les décisions du bureau de direction. Il pouvait dire : la coopération, c'est moi !

Pour mieux enlever aux cultivateurs la conduite de leur affaire, on vendit dans le public des actions qui donnaient au premier venu droit de vote aux assemblées annuelles de la Coopérative. On permit le vote par procuration qui rendit facile le contrôle des élections des officiers de la Fédérée. Bref, on réussit à faire de cette organisation nommée coopérative un magasin général dépendant du Ministère de l'Agriculture.

Pendant près de dix ans, la politique a dominé la coopération devenue institution gouvernementale. De là, esprit de parti, malentendus, divisions, malaise au lieu du "tous pour chacun et chacun pour tous" coopératif. Les cultivateurs n'ayant pas la

direction de la Fédérée s'en désintéressèrent et perdirent confiance en toute coopération.

En devenant Ministre de l'Agriculture, M. Perron déclara que la Coopérative Fédérée devait être "rajeunie et remodelée", que la coopération devait être remise entre les mains des cultivateurs. Il nomma, au sein du Conseil d'Agriculture, un comité composé d'hommes versés dans le commerce, la finance, l'agriculture et chargés de préparer un projet de coopération. Cette commission, après une enquête sérieuse, rédigea un rapport qui passa presque intégralement dans la législation du 4 avril 1930. Depuis lors, nous avons une loi basée sur les principes coopératifs.

* * *

Que reste-t-il donc à faire ? Recommencer par le commencement. La coopération est une oeuvre collective de longue haleine. Avant d'aller trop vite, il faut façonner patiemment la mentalité de la classe agricole ; il faut former, dans chaque centre rural, une élite connaissant parfaitement le mécanisme coopératif.

Pour que la coopération remplisse tout son programme, il faut que tous les coopérateurs aient pénétré et compris à fond le jeu des divers organes qui tirent de leur libre et intelligente discipline leur force et leur fécondité.

Dans l'entreprise capitaliste, les actionnaires jouent un rôle passif. Ils confient à un bureau de di-

rection le soin de faire rapporter des dividendes à leurs capitaux, de faire le plus de profits possible sur les clients et fournisseurs de la société.

Dans l'organisation coopérative, les sociétaires sont en même temps les clients et les fournisseurs. Tous, quelle que soit leur place, ont une mission active à remplir. De la manière dont chacun s'en acquitte dépend le succès de la coopération. Que l'un des éléments faillisse à ses obligations, c'est le fiasco de l'entreprise.

Il faut que chaque membre respecte loyalement la discipline coopérative; que tous puissent suivre avec compétence l'administration technique et commerciale de leur société; l'ensemble des coopérateurs doit former une assemblée générale assez éclairée pour choisir ses administrateurs et juger leur gestion d'après les doctrines coopératives. A-t-on jamais songé, chez nous, à cette éducation indispensable des coopérateurs?

La formation des techniciens, des administrateurs de la coopération n'est pas moins importante. Ils doivent posséder les qualités professionnelles et morales qui font les chefs; le dévouement, l'amour de leur tâche, l'intelligence, l'habileté à conduire les hommes, la connaissance parfaite de la technique coopérative et commerciale. Ils doivent se sentir responsables, administrer l'entreprise commune en pleine lumière, au vu et au su de tous les coopérateurs. Le gérant et le personnel d'une coo-

pérative doivent donc se conduire autrement que dans une entreprise capitaliste. C'est dire que, pour tous les coopérateurs, du haut en bas de l'échelle, se pose un problème d'éducation.

La coopération ne fera aucun progrès sensible chez nous aussi longtemps que ce problème d'éducation ne sera pas résolu. L'Association professionnelle agricole peut contribuer considérablement à préparer la mentalité coopérative indispensable. Elle a mis l'étude à la base de ses activités. Ses cercles locaux sont des comités où les cultivateurs d'une paroisse se réunissent périodiquement pour étudier leurs intérêts.

Ce sont des coopératives d'idées où l'enseignement mutuel, l'étude en commun mettent la compétence de chacun au service de tous. Ce sont des coopératives de conviction où les échanges de vues, les discussions, l'expérience acquise préparent les réalisateurs de demain. Ce sont des coopératives de bonnes volontés prêtes à l'action quand la conviction est faite dans les esprits.

Ces coopératives d'étude ne peuvent que préparer le terrain à la mutualité sous toutes ses formes, à la coopération de production, de vente, d'achat et de crédit.

Mais cette propagande est insuffisante. La direction, de plus en plus complexe, des institutions coopératives, ne peut plus être laissée à des amateurs bien intentionnés. Il importe donc d'organiser

méthodiquement, comme dans les autres pays, l'enseignement de la coopération.

* * *

En Allemagne, l'Union Nationale des Sociétés Coopératives Agricoles a organisé tout un système de cours abrégés sur la coopération. En 1929, 266 de ces cours furent donnés, auxquels 5514 coopératives ont envoyé 15,122 élèves. De plus, l'Union a fondé en 1904 une Ecole de coopération agricole qui donne chaque année au personnel des coopératives un cours d'hiver de six mois.

L'État allemand de son côté a institué une chaire de coopération à Halle, il a mis la coopération au programme de neuf universités; il fait enseigner la coopération dans les écoles élémentaires et d'une manière beaucoup plus complète dans ses écoles d'agriculture. Enfin, il a organisé des cours spéciaux de Coopération pour les professeurs d'agriculture et d'économie rurale.

La Tchécoslovaquie a une Ecole de Coopération fondée en 1919, dont le cours dure un an. Des cours de coopération de 14 jours sont donnés dans tous les centres ruraux; l'enseignement coopératif est aussi diffusé par correspondance, par la radio, par le cinéma, par une quinzaine de publications.

En France, l'Institut National Agronomique de Paris a fondé une chaire de coopération. Les Sociétés coopératives ont aussi organisé un enseignement scolaire et éducatif très efficace.

Il est intéressant de savoir qu'en Autriche on donne des cours de coopération dans les grands séminaires, dans les Ecoles normales et dans les écoles du soir.

En Roumanie, 3,000 élèves ont passé dans des écoles de coopération. Un système de cours de 8 à 15 jours vulgarise aussi l'enseignement coopératif.

En Pologne, 76 cours de coopération d'une durée de 8 jours, furent donnés à 1714 élèves, en 1929, sans compter les cours spéciaux offerts par les sociétés coopératives.

En Finlande, 11 cours d'un mois sur la coopération furent suivis en 1929 par 660 élèves.

Le Boerenbond belge possède un magnifique système d'enseignement coopératif: conférences (1,436 en 1929), cours abrégés, cours par correspondance, cinéma, publications, manuels, expositions.

L'Italie, la Bulgarie, la Grèce, l'Esthonie, la Yougoslavie, les Etats-Unis, l'Angleterre ont institué des écoles de coopération qui fonctionnent tout l'année, ainsi qu'un réseau de cours coopératifs très élaborés.

La Suisse, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Hollande, l'Italie, la Bulgarie, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et beaucoup d'autres pays des cinq continents ont organisé un système de cours abrégés, de durée variable, sur la coopération.

* * *

Au Congrès général de 1930, l'U.C.C. demandait à l'hon. Ministre de l'Agriculture d'organiser des

cours abrégés pour former les dirigeants de nos organismes coopératifs locaux. Dès le mois de février 1931, le Ministère donnait suite à cette résolution en organisant des cours de coopération de trois jours à Oka et à Sainte-Anne de la Pocatière. Pourquoi ces cours ne furent-ils pas continués? Non seulement ils doivent être repris mais ne serait-il pas temps de fonder chez nous une Ecole de coopération? L'État est dans son rôle en organisant l'enseignement coopératif tandis qu'il gâte la sauce en essayant de contrôler les organismes coopératifs.

La coopération ne serait-elle pas plus avancée chez nous si les sommes fabuleuses jetées dans notre chaos coopératif avaient été employées à promouvoir l'éducation coopérative?

Albert RIOUX

DEUX DES NÔTRES À L'HONNEUR

Deux des nôtres étaient à l'honneur, le 9 mars, à la séance de couronnement du concours d'*Action intellectuelle* de l'A.C.J.C., à la Palestre Nationale. MM. Esdras Minville, professeur à l'Ecole des Hautes Études, président de la Ligue d'Action nationale; et Harry Bernard, directeur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* et de notre revue, se voyaient décerner chacun un prix d'Action intellectuelle. Le premier obtenait le prix d'économie politique pour son étude si au point: *La politique qu'il nous faut*; le second, le prix de littérature pour son dernier roman, *Dolorès*, ouvrage dont l'action se déroule dans nos Laurentides québécoises. La soirée était sous la présidence d'honneur du R. P. Louis Lalande, S.J., L'hon. Maurice Dupré, solliciteur général du Canada, donna une causerie sur *Nos problèmes*.

Portrait

Samuel Genest

Taillé en force, vigoureux, d'apparence martiale, l'oeil vif et franc, le front large, le nez légèrement busqué, un large sourire qui illumine tout le visage, la barbe et la moustache à la Napoléon III, des cheveux ondulés que l'âge a saupoudrés de neige, le teint rosé, tel apparaît Samuel Genest.

Au moral, c'est un mur de pierre sur lequel s'assommèrent tous ceux qui vinrent y donner de la tête. Tous, sans exception: hommes d'Etat ou d'Eglise, avocats, compatriotes, concitoyens ou coreligionnaires, qui ont voulu se servir du prestige que leur donnaient le pouvoir ou la religion pour attaquer les droits scolaires de la minorité franco-ontarienne, tous y ont laissé de leur peau. Du moment, qu'ils touchaient à Genest, ils sonnaient le fêlé, et plus ils avaient pris d'élan, plus était large la fêlure. Chaque fois le bruit s'en entendait dans toute la province et chaque fois l'on se disait: "Encore un autre qui a son passeport".

"Que voulez-vous faire avec un homme

comme cela?" s'écriait, découragé, un juge qui voulait faire avouer à M. Genest qu'il avait payé les instituteurs des écoles bilingues d'Ottawa, et cela malgré une injonction formelle: "Dites donc oui ou non si vous les avez payés." Et M. Genest de répondre: "Oui ou non."

C'était inutile. On ne prenait pas Samuel Genest au dépourvu. Jamais, même dans les circonstances les plus tragiques, même au moment où il avait le coeur le plus gonflé d'émotion, jamais cet homme ne perdait sa présence d'esprit, l'usage de son jugement solide et son gros bon sens. Ses réparties étaient merveilleuses d'à-propos. Elles manquaient rarement leur cible.

Cet homme impossible a merveilleusement servi les Franco-Ontariens. Indifférent au début aux questions de langue, porté par nature à prendre la vie par son bon côté, il mit quelque temps à se révéler.

Un jour—c'était en 1912—un Frère du Sacré-Coeur lui téléphone que l'on était en train de hisser sur son école une inscription exclusivement anglaise, et il le charge de s'occuper de cette affaire à la commission scolaire. Acquiescement de M. Genest. A l'assemblée subséquente de la commission, M. Genest proteste énergiquement. "Pourquoi faire tant

de tapage pour si peu de chose?" lui répond un commissaire du nom de G.-H. Sims. "Faites-en votre deuil. D'ici deux ans, il ne s'enseignera plus de français dans les écoles de la capitale." — *"Nous verrons, répondit Genest. En tout cas, pour ce qui est de l'inscription, la commission scolaire peut en penser ce qu'elle veut, mais ce sont les citoyens qui vont la descendre."*

Genest était lancé et le règlement XVII pouvait venir. Le gouvernement aurait à qui parler. Le fameux règlement vint donc la même année, Genest l'ignora; l'injonction Mackell fut prise, Genest la contourna; tous les instituteurs furent disqualifiés, Genest les garda à son service; il reçut l'ordre de ne pas les payer, il les paya quand même; les inspecteurs officiels s'aventuraient-ils dans les écoles bilingues, les enfants en sortaient aussitôt; enfin, le jour où la police s'empara de l'école Guigues, ce furent les mères de familles elles-mêmes qui montèrent à l'assaut et firent décamper les agents. Avec un chef comme Genest, qui pouvait reculer?

Genest n'aimait pas prendre les chemins de détour ni les petits sentiers bien ombragés. Il avait peur de s'y égarer et de perdre avec lui ceux qu'il avait mission de guider. Ceux qui

lui reprochent d'avoir suivi la voie droite, celle qui mène le plus vite au but, ont pris des voies d'évitement et, les pauvres, ils sont tellement perdus qu'on désespère de jamais les retrouver.

Le 28 février 1933, M. Genest a été fêté par ses compatriotes. Ce fut une apothéose. La veille, il avait passé en revue les enfants des écoles bilingues de la capitale. Ce fut empoignant.

Après avoir été dix-huit ans président de la commission des écoles séparées d'Ottawa, M. Genest s'est retiré de la vie publique. Après avoir bataillé pendant tant d'années pour les droits de la famille, de l'école et de la langue, il a bien droit à quelque repos. De son vivant même, son nom est inscrit au tableau d'honneur de la race canadienne-française.

* * *

LA MONNAIE BILINGUE

Nous n'aurons pas cette année la monnaie bilingue. Faisons en notre deuil. Cette question, pourtant, paraissait en voie de règlement. Il eût suffi d'un petit coup d'épaule, et le tout passait comme un filet d'eau sous un pont. M. Bennett, en tant que l'on sache, n'eût rien fait pour paralyser la mesure. Le temps était bien choisi, s'il le fut jamais, la députation canadienne-française comptant nombre de ses membres avec le gouvernement. Il a fallu que des préoccupations stupides de politique pour la politique fissent rater le coup.

Regard d'ensemble sur deux encycliques

On ne saurait lire sans une émotion profonde, ni sans un vif sentiment d'admiration dont plusieurs non-catholiques, tel le nouveau président des États-Unis, M. Roosevelt, n'ont pu se défendre, on ne saurait lire sans une admiration très vive, l'encyclique récente par laquelle Pie XI évoque, interprète et développe les enseignements d'une autre encyclique mémorable, celle de Léon XIII sur "la Condition des Ouvriers".

Ecrits à quarante ans d'intervalle, au milieu d'événements et de tourmentes qui ont atteint et entamé jusque dans leurs bases les sociétés humaines, et à travers la cohue des écoles rivales et des systèmes les plus contradictoires, ces deux textes nous offrent un exemple merveilleux de la continuité de la pensée papale, en même temps que de sa marche éclairée, dans une matière qui intéresse au plus haut point le sort des peuples.

Le génie puissant et illuminateur de Léon XIII avait formulé, avec une intelligence singulière des temps actuels, et une limpidité de concepts et de

langage incomparable, les grands principes sociaux de la philosophie chrétienne et de l'Eglise, d'où relève la solution d'innombrables problèmes, de plus en plus graves, de l'ère moderne. Sous la poussée de faits nouveaux, et en face d'opinions spécieuses et de nécessités troublantes, Pie XI prend la plume à son tour, non pas certes pour trahir ou amoindrir les enseignements si fortement conçus et si nettement énoncés de son prédécesseur, mais plutôt pour les rappeler, pour les réaffirmer, et pour montrer comment, dans leurs conclusions logiques, ils s'appliquent et ils s'adaptent très opportunément aux plus pressants besoins du jour.

Etudiant, dans un parallèle trop bref et bien imparfait sans doute, les deux encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, nous voudrions tenter de faire voir en quoi elles se ressemblent sans se confondre, en quoi elles se distinguent sans se contredire, et avec quelle autorité irréfragable de doctrine, d'information et d'actualité, toutes deux s'offrent à l'attention universelle du monde.

I

Un premier trait de parité entre ces deux lettres si remarquables, c'est la sollicitude très vive, très avertie, dont elles font preuve, de la part des Chefs de l'Eglise catholique, pour le bien social véritable et pour le pacifique progrès des peuples.

Parlant de son prédécesseur Léon XIII, Pie XI fait cette remarque (encyclique *Quadragesimo*): "Longtemps, dans sa grande prudence, le Pontife (avant de donner une direction) médita devant Dieu; il fit venir pour les consulter les personnes les plus compétentes, il considéra le problème attentivement sous toutes ses faces, et enfin, obéissant à la conscience de sa charge apostolique, craignant, s'il gardait le silence, de paraître avoir négligé son devoir, il décida d'exercer le divin magistère qui lui était confié en adressant la parole à l'Eglise du Christ et au genre humain tout entier. Alors, le 15 mai 1891, retentit la voix si longtemps attendue, voix que ni les difficultés n'avaient effrayée, ni l'âge affaiblie, mais qui, avec une vigoureuse hardiesse, orientait, sur le terrain social, l'humanité dans des voies nouvelles". Pie XI ajoute, en décrivant les fruits de la pensée et de l'intervention léoniennes: "Ainsi est apparue, sous les auspices et dans la lumière de l'Encyclique de Léon XIII, une science sociale catholique, qui grandit et s'enrichit chaque jour, grâce à l'incessant labeur des hommes d'élite que nous avons appelés des auxiliaires de l'Eglise. Et cette science ne s'enferme pas dans d'obscurs travaux d'école; elle se produit au grand jour et elle affronte la lutte, comme le prouve très bien l'enseignement si utile et si apprécié, institué dans les Universités catholiques, les Académies et les Séminaires, comme le démontrent les

Congrès ou Semaines Sociales tenus tant de fois avec de si beaux résultats, les cercles d'études, les excellentes publications de tout genre si opportunément répandues''.

Cette forme particulière de connaissances par laquelle s'est développée et ajustée la philosophie sociale déjà existante, Pie XI, tout le long de sa lettre *Quadragesimo anno*, s'applique avec non moins de zèle que Léon XIII, et en s'appuyant sur les mêmes principes, à l'illustrer et à la systématiser.

* * *

Un second trait de parité entre les deux encycliques que nous comparons, c'est la façon vigoureuse dont elles réclament, l'une et l'autre, le droit d'intervention, absolu et imprescriptible, de l'Eglise dans les questions sociales.

Elles revendiquent ce droit, et en paroles, et en fait.

Léon XIII avait dit que non seulement l'Eglise, en intervenant dans les conflits sociaux, use "de la plénitude de son pouvoir", mais que seule, elle leur apporte, par les principes évangéliques qu'elle enseigne, par la loi de justice et de charité qu'elle prêche, par les œuvres bienfaisantes qu'elle fait surgir, une solution efficace.

Pie XI reprend cette thèse avec une souveraine énergie. Il la soutient et la justifie par des considérations tirées des rapports qui règnent entre l'ordre

moral et l'ordre économique, rapports nécessaires, et nécessairement gouvernés par la fin suprême à laquelle toutes les activités humaines doivent être assujetties. On sait quelle fière attitude ce Pape clairvoyant et jaloux des prérogatives de la puissance ecclésiastique n'a pas hésité à prendre, en présence des prétentions exorbitantes d'un nouveau César¹. Il l'a fait pour sauvegarder la juridiction essentielle de l'Eglise et son autorité sur l'Action catholique, et cette action, dans le langage du Pape, n'est qu'une forme spéciale de l'immense travail religieux par lequel l'Eglise, et tous ceux, ecclésiastiques et laïques, qui se dévouent sous ses ordres, s'efforcent d'atteindre les diverses classes et les divers éléments du corps social.

* * *

L'un des pires dangers créés par les ennemis de l'ordre, et qui menacent à l'heure actuelle, de la façon la plus grave, les individus et les nations, c'est l'entreprise socialiste et les assauts de toute sorte qu'elle livre à la propriété.

Léon XIII et Pie XI se sont rendu compte de toute l'étendue, de toute la profondeur du mal. Et dans leurs encycliques, tous deux jugent nécessaire d'asseoir solidement sur ses bases ce droit de posséder que toutes les civilisations ont considéré

¹ Voir sa lettre adressée à l'Archevêque de Milan (26 avril 1931) en défense de l'Action Catholique.

comme fondamental, que tous les codes civils distinguent du simple usufruit, et qui est issu de la loi naturelle elle-même.

De même que la cause première, loin de supprimer les causes secondes, les suscite et leur confère une efficence véritable,² ainsi le propriétaire souverain et universel qui est Dieu n'anéantit pas, mais conserve, soutient, garantit, dans les créatures raisonnables, un droit de propriété très authentique, quoique soumis, dans son régime, aux prescriptions de l'Autorité suprême et aux exigences supérieures de la société.

Ce droit, Léon XIII l'envisage d'abord au point de vue de l'individu, et il démontre, avec son habituelle précision et sa puissance de vue, que "la propriété privée et personnelle est, pour l'homme, de droit naturel". L'homme doué de raison, sous le haut gouvernement divin, se fait en quelque sorte lui-même "sa providence et sa loi". Il imprime, en travaillant, sur la part des ressources qu'il exploite, l'empreinte propre de sa personne, le sceau de son individualité. Et ce travail, manuel ou intellectuel, d'où résulte ainsi, selon le Pape, un droit "stable, perpétuel, inviolable" de posséder, constitue une condition d'existence d'autant plus louable et d'autant plus féconde que, par une conséquence naturelle, immédiate ou médiate, les

² Le sentiment contraire est l'erreur grave qu'on appelle en philosophie "occasionalisme".

intérêts de l'individu-propriétaire se rattachent à l'utilité sociale, domestique et civile.

Le Souverain Pontife Pie XI ne raisonne pas autrement.

Pour lui, comme pour Léon XIII, et comme pour saint Thomas d'Aquin dont la doctrine préconisée par l'Église fait loi,¹ des raisons d'ordre privé et individuel suffisent très sûrement pour légitimer, dans sa racine, le droit de posséder; mais ce pouvoir dont jouissent les individus ne doit pas, en réalité et dans son usage, se dissocier des avantages sans nombre qu'il procure à la Communauté. Deux écueils, d'après le Pape, sont à éviter. "De même que nier ou atténuer à l'excès l'aspect social et public du droit de propriété, c'est verser dans l'individualisme ou le côtoyer; de même à contester ou à voiler son aspect individuel, on tomberait infailliblement dans le collectivisme, ou tout au moins on risquerait d'en partager l'erreur."²

* * *

En sauvegardant le droit primordial de propriété qu'elle sait d'ailleurs contenir en de justes bornes, l'Église ne vise pas, comme certains l'en accusent, à favoriser une classe d'hommes privilégiés. Son souci constant, dominant, est d'assurer le bien

¹ *Som. théol.* II-II, Q. LXVI, art. 2.

² Pie XI, encycl. *Quadragesimo anno*.

commun. Elle se préoccupe même, tout particulièrement, du sort des ouvriers et des prolétaires.

Léon XIII n'avait-il pas exprimé très nettement le désir que "par des lois sages, l'on éveille et développe dans les masses populaires l'esprit de propriété"? "que l'on stimule l'industrielle activité du peuple par la perspective d'une participation à la possession du sol"?

Pie XI revient sur cette pensée. Il reconnaît que, depuis la date où écrivait l'auteur de l'encyclique *Rerum Novarum*, "la condition des ouvriers s'est sensiblement améliorée". Toutefois, aux yeux de Sa Sainteté, un fait indéniable, et gros de conséquences, demeure: c'est que, aujourd'hui encore, l'on constate et l'on déplore, dans la distribution des biens de la terre, un manque manifeste de proportion; "que les richesses créées, à notre époque d'industrialisme, en si grande abondance, sont mal réparties"; et qu'il importe donc de venir en aide aux salariés, en leur facilitant, par des réformes opportunes et par la pratique de l'épargne, l'acquisition ou l'accroissement d'un patrimoine.

Par où l'on peut voir avec quel sens aigu des réalités et quel sympathique intérêt les Chefs de l'Eglise, quel que soit leur nom, savent prendre en mains la cause des petits et des humbles, de ceux qui souffrent et de ceux qui peinent, et avec quelle ardeur généreuse ils travaillent, non à supprimer l'inégalité des rangs et des conditions, mais

à déterminer une coopération plus large, plus harmonieuse, des différentes catégories sociales, et à procurer une répartition plus équitable des ressources nécessaires à la subsistance et au bien-être de l'humanité.

Léon XIII et Pie XI se sont accordés pour verser dans leurs lettres tous les bienfaits d'une même vision de foi et d'une même doctrine de vérité, tout le baume des mêmes directions apaisantes et des mêmes vertus consolatrices.

L.-A. PÂQUET, *ptre*

(à suivre)

TOUJOURS LE MÊME

Le Droit d'Ottawa raconte, en marge de la manifestation Genest, l'incident suivant:

"Sur la carte qu'on lui avait remise, comme à tous les convives, M. Genest écrivit ce qui suit en réponse aux trois questions:

Nom: Samuel-M. Genest

Adresse: 252, rue Wilbrod, Ottawa.

Représentant: La famille et la race.

Tout l'homme est là. M. Genest a vieilli, il n'est plus mêlé à la lutte active, mais il reste quand même et toujours, dans son cœur, le défenseur des siens."

Jeunesse et formation nationale

A la demande expresse d'un éducateur éminent, nous reproduisons ici ce passage du discours prononcé par l'abbé Groulx au vingt-cinquième anniversaire de l'*Action Catholique* de Québec, sur le sujet suivant: "Vingt-cinq ans d'éducation politique et nationale":

"Les Canadiens français, même ceux de la classe instruite, savent-ils exactement ce qu'ils doivent, dans l'ordre national, à la patrie canadienne et ce qu'ils doivent à leur nationalité? Connaissent-ils d'une connaissance claire le statut juridique et politique de leur nationalité en ce pays, le fondement précis de son droit de vivre et de vivre en toute liberté et plénitude? Pour ma part, vous avouerai-je mon invariable étonnement quand, en face d'étudiants animés parfois d'une belle ardeur patriotique et que, me risquant à leur poser cette simple question: — "Vous revendiquez dans ce pays l'égalité des races, égalité de droits avec les Anglo-Canadiens devant la constitution? Sur quoi fondez-vous votre prétention?" — vous avouerai-je, ai-je dit, combien m'étonne la faiblesse des réponses qui me reviennent, quand cette réponse n'est pas un simple ahurissement!...

"...Le jeune Canadien français ne devrait pas ignorer qu'un devoir national existe pour lui, non pas un devoir plus ou moins vague, plus ou moins intermittent, mais un devoir réel, positif, un devoir de tous les jours, l'un des plus nobles que nous ayons à remplir ici-bas."

"Il ne devrait pas ignorer que ce devoir envers la nationalité, pour ne pas le lier par des liens juridiques comme ceux qui le lient envers l'État, mais plutôt par les liens de la vertu de cha-

rité ou de piété, n'en est pas moins un devoir contraignant, contraignant pour tous, et non seulement pour une catégorie de bons originaux qu'on appelle dédaigneusement des patriotes."

"Il ne devrait pas ignorer non plus, que si le milieu social lie envers soi dans la mesure de sa contribution au perfectionnement humain, et que, s'il existe chez nous une hiérarchie de devoirs nationaux, le jeune Canadien français ne saurait négliger ses devoirs envers sa nationalité, sous prétexte de réserver le meilleur de soi-même à l'Etat canadien ou à la patrie canadienne."

"Il ne devrait pas ignorer, enfin, ses raisons décisives et profondes de rester de sa culture et de sa nationalité. Et cela veut dire qu'il ne devrait pas ignorer ce qu'il doit à son milieu culturel canadien-français, les valeurs de civilisation mises à son service par l'apport de ce même milieu: apport historique, social, intellectuel, moral, religieux. Et lorsque, par exemple, comparant son milieu culturel au milieu anglo-canadien, le jeune Canadien français pèserait les ressources de l'un et de l'autre pour le perfectionnement de la personnalité humaine, pour l'essor d'une société civilisée, la conclusion de son enquête devrait être de nature à le protéger efficacement contre tout péril, toute tentation de reniement national."

Quoi de plus légitime, ce nous semble, et de plus urgent, que ce très simple programme d'éducation nationale! Sans vouloir jeter des pierres à gauche et à droite — vain jeu qui n'avance à rien — n'est-il pas inouï que si peu de nos jeunes gens des grandes écoles connaissent l'existence d'un devoir national positif, strict, soient en état d'en définir le fondement moral; pis que cela: soient impuissants à justifier, par d'autres raisons que de vagues raisons

sentimentales, leur adhésion consciente ou leur allégeance à la culture de leur race, à leur nationalité française? Et ce déficit de notre éducation nationale n'expliquerait-il point l'alarmant état d'âme de la nationalité dans les heures que nous vivons? Depuis cent ans ou presque, depuis la crise de fléchissement qui suivit l'Union des Canadas, avait-on jamais vu les défaitistes relever la tête aussi insolemment, s'afficher avec autant d'impudence à des tribunes ou en des journaux où l'on s'étonne d'apercevoir leur visage?

Lequel de nos éducateurs va mettre au programme des prochains congrès d'enseignement ce sujet qui prime de haut toutes les questions de pédagogie, — sans excepter l'enseignement de l'anglais! — *la formation nationale de la jeunesse?*

Étienne ROBIN

LA LIVRAISON DE JANVIER

Ceux de nos amis qui désireraient avoir au complet la collection de *l'Action nationale* et qui n'ont pas envoyé encore le prix de leur abonnement, sont priés de le faire sans délai. Il ne reste déjà plus qu'un nombre limité de la livraison de janvier et les premiers arrivés seront nécessairement les premiers servis. Nous prions fortement ceux qui désirent recevoir la revue, et ont toujours remis à plus tard, de ne plus différer.

Chez les Franco-Américains.

Que sera l'avenir ?

Le problème franco-américain est une réalité. Il intéresse aujourd'hui, dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, plus d'un million d'âmes. Quel est donc l'avenir de ce rameau de la grande famille française ? Quelle place doit-il occuper au milieu des autres groupes de même origine ? Quelles sont ses chances de développement et de conservation et quels résultats sommes-nous en droit d'attendre de lui ? Autant de considérations qui préoccupent les apôtres de notre survivance religieuse et sociale sur ce vaste continent.

I

Disons-le sans réserve et avec la plus entière confiance, la race française n'est pas à la veille de disparaître de ce continent. Les positions qu'elle a conquises partout, ses états de services envers l'Eglise et la civilisation du Nouveau-Monde, lui ont assuré la survie. Chaque génération cependant apporte ses problèmes particuliers. De leur solution et adaptation pratique dépendent le recul ou l'avancement de notre culture, mais non point sa disparition. Chose aussi insensée qu'impossible.

Les Franco-Américains ont atteint "un tournant de leur histoire". La première étape, celle de l'organisation, étant terminée, ils sont à vivre celle de leur orientation dans les différents domaines de la vie américaine.

L'émigration du Québec est à peu près arrêtée. Les Francos doivent se suffire à eux-mêmes quant au facteur nombre. Ceux qui sont nés au Canada français constituent peut-être encore la majorité, mais la présente génération marque à peu près la fin de cette provenance. Forcément, sous la poussée des événements, les liens qui attachaient nos pères au sol du Québec iront s'atténuant, à mesure que les générations nouvelles surgiront. Pour les petits-fils des émigrés du Québec, l'ancienne mère-patrie n'aura plus le même attrait. Une seule patrie existe pour eux, les États-Unis. Rien dans les domaines économique, industriel et politique ne leur est commun avec leurs frères du Québec. Partie intégrante d'une nouvelle nation, ils ont à cœur de n'être inférieurs à aucun de leurs concitoyens de culture différente.

De tous les groupes ethniques qui entrent dans la composition de la nation américaine, les Franco-Américains sont peut-être, avec les Polonais, ceux qui ont conservé le plus jalousement leurs attaches ancestrales. C'est ce qui constitue leur force. Cependant, une tendance très accentuée veut faire disparaître ces particularités. On parle d'Améri-

cains tout court. Dans leurs relations officielles, naturellement, les nôtres font abstraction de leur origine et ils rencontrent leurs concitoyens sur un terrain commun.

Quoique respectant les aspirations de tous ses nationaux, la République américaine, de par sa constitution, n'est pas un pays bilingue. De culture anglo-saxonne, elle travaille à la formation de son génie et d'une civilisation qu'elle appellera américaine, laquelle sera une synthèse pratique de tout ce que lui auront donné les races qui la constituent. Tout ce qui est franco-américain existe donc en marge de la vie américaine. C'est un édifice superposé, quelque chose de plus et qui, tout en ayant droit de vie, n'entre pas dans le souci de la culture américaine. Il faut bien comprendre ce status pour apprécier les efforts qui rendent possible, malgré tout, l'expansion franco-américaine au sein de la patrie américaine.

* * *

Un rapide coup d'œil nous fait voir ce que les Franco-Américains ont accompli en Nouvelle-Angleterre depuis 1860. Les florissantes paroisses avec leurs écoles militantes, les institutions de charité et de bienfaisance, les maisons d'enseignement supérieur, classique et commercial, les entreprises bancaires et fiduciaires, les sociétés mutuelles, les entreprises civiques, sociales, philanthro-

piques, littéraires, politiques, musicales et artistiques à étiquette franco-américaine, sont là pour attester le travail incessant, l'effort soutenu et le succès couronné.

Si ces œuvres demandent à se multiplier, ne devons-nous pas y voir la preuve d'une vitalité indiscutable ? C'est toujours une révélation pour nos frères du Québec, lorsqu'ils leur est donné de visiter nos groupes, de prendre contact avec ces centres d'action franco-américaine. Le fait est là. Nous avons aux États-Unis construit des forteresses enviables et, à ce titre, nous n'avons pas démérité de notre ancienne mère-patrie, le Québec.

Notre devise dans le passé était *Tene quod habes*. Aujourd'hui, elle s'est enrichie d'une nouvelle impulsion : *Duc in altum*. Soumis à la loi primordiale de conservation, il nous semble que toute action suppose le progrès ; et c'est à la recherche de nouvelles conquêtes que sont orientés les esprits de l'élite franco-américaine.

Cette dernière étape de construction a été surtout l'œuvre de nos prêtres, courageux pionniers, et de leurs apostoliques continuateurs. Sans la présence du prêtre et de la religieuse héroïque, venus du Québec, nos œuvres n'auraient jamais vu le jour. Ici, comme au Canada, nous savons faire la large part qui revient à l'action évangélisatrice de l'Eglise. L'influence de notre clergé doit se maintenir et s'accroître même. C'est notre espé-

rance que la Providence, qui a permis notre épanouissement, veillera toujours à l'expansion et à l'augmentation de notre clergé franco-américain.

Ce fut le vœu préconisé justement par Mgr Louis de Goesbriand, premier évêque de Burlington, dès 1853; *les Canadiens ont besoin des missionnaires de leur nation*. Ce même besoin existe toujours. Le pape Benoît XV reconnaissait le bien-fondé de cette exigence, lorsqu'il écrivait dans son encyclique *Maximum illud*: "*L'Eglise de Dieu est catholique; elle n'est étrangère chez aucune nation: et c'est pourquoi il est naturel que de chaque peuple sortent des ministres sacrés, en qui leurs compatriotes reconnaissent des maîtres pour leur enseigner la loi divine, des guides pour les conduire dans la voie du salut*". Car "*le prêtre indigène par sa naissance, sa mentalité, ses sentiments, son idéal, ne fait qu'un avec ses compatriotes*".

Avec des évêques de la trempe de Mgr Peterson, le nouveau chef spirituel du diocèse de Manchester, les nôtres ont raison d'entretenir les plus solides espérances pour le développement de leurs œuvres. Tout récemment, le nouvel évêque, pour souligner l'importance de la conservation du caractère et des mœurs propres à une nationalité, comparait la Foi à un liquide précieux déposé dans un vase dont l'enveloppe ou les parois sont précisément ce caractère et ces mœurs. Que l'on brise l'enveloppe,

et l'on risque de perdre le précieux contenu qu'est la Foi.

* * *

Il se produit actuellement un réveil magnifique chez tous les groupes d'origine française. L'apparition de la militante revue *l'Action nationale* n'en est-elle pas une manifestation éclatante ? Il existe chez les nôtres une détermination arrêtée de conserver les facteurs de culture que la Providence nous a donnés pour accomplir notre mission religieuse et sociale.

Le clergé a, sans doute, une lourde tâche à accomplir en face des problèmes sociaux que fait surgir notre civilisation moderne. Par suite des revirements économiques que nous subissons, un nouvel esprit va s'emparer des peuples. Les grands problèmes de la morale, de la vie familiale, de la natalité devront être adaptés sans compromission aux nouvelles conditions. Nos traditions séculaires vont subir le choc de la vague de matérialisme qui cherche à étouffer les aspirations les plus sacrées. Déjà ne faut-il pas noter une baisse sensible dans la natalité et une certaine émancipation chez les jeunes ? Les conditions de la vie familiale, par la vulgarisation de la radio, de l'instruction si répandue, de la relâche dans les mœurs, vont subir quelque transformation, voir un certain fléchissement. Il importe de voir venir cette adaption ou transformation.

Jusqu'ici le clergé suffisait ou presque à guider et à protéger nos destinées. Aujourd'hui, seul, il lui est impossible de suffire à la tâche. Les infiltrations sont trop nombreuses et échappent trop à nos prises. Il faut que le laïc franco-américain lui-même descende dans l'arène où se disputent ses intérêts, et là, à l'aide de son action sociale catholique, il doit prendre sa part de responsabilité, contribuer à l'œuvre commune d'orientation religieuse et sociale, pour lui-même, sa famille et ses compatriotes.

Plusieurs problèmes d'économie sociale, de langue, de mœurs et de vie chrétienne sont plus ou moins soustraits à l'action de nos prêtres. Leur solution dépend, pour une large part, de l'initiative laïque, laquelle doit agir toujours avec mesure, prudence et modération. Cette situation n'a rien d'étrange. Parce que c'est son existence à lui qu'il vit, le Franco-Américain est libre de veiller sur ce qui fait son bonheur ou de le négliger. Cet apostolat laïque n'a d'autre but, dans la pensée de Pie XI, que de contribuer à l'apostolat de l'Eglise: *"Rien n'est plus traditionnel que de voir les pasteurs de l'Eglise, absorbés par de si grandes occupations et sollicitudes du ministère épiscopal, aidés avec empressement par des laïques, qui, grâce à leur condition même, peuvent accomplir parfois ce que les ministres sacrés, même s'ils le voulaient, ne pourraient pas faire"*.

Mgr Pâquet résume ainsi cet apostolat: *“La coopération laïque à l'action de l'Eglise peut prendre une triple forme et remplir un triple apostolat: l'apostolat de la science et des lettres, l'apostolat de la charité et de la vertu, l'apostolat de la parole et de l'action publique.”*

Voilà donc la situation qui se pose pour les Franco-Américains à l'heure présente. Ils possèdent des œuvres et des institutions, dont ils ne veulent ni diminuer, ni exagérer la valeur; mais ils ont aussi conscience des devoirs qu'ils doivent remplir pour protéger et perfectionner ces fondations.

Solidement affermis dans leurs convictions, ils ont à cœur de bien remplir leur mission religieuse et civique. Mais ils ne peuvent oublier l'importance pour eux de conserver leurs particularités culturelles, qui se résument dans le maintien de leur langue maternelle. Ils sont citoyens de la grande république qui les protège; mais ils ne renoncent pas à l'essence même de leur âme qui doit demeurer française.

En harmonie avec leurs chefs spirituels, ils veulent intensifier tous les aspects de leur culture à l'aide d'une variété d'entreprises que viennent seconder l'usage de la radio, l'influence de la presse et l'action sociale. Il n'est pas possible d'énumérer même la liste de ces louables entreprises qui se poursuivent dans nos divers centres. Il suffit d'en

noter l'existence pour conclure que les Franco-Américains, malgré les obstacles qui peuvent limiter leur expansion, accusent une vitalité robuste.

Nous sommes chez nous aux États-Unis. Comme le rappelait jadis l'abbé Groulx, *il n'est pas un de vos fleuves peut-être qui ne vous rende une rumeur française; et la voix de l'histoire fait retentir jusque sous le Capitole de Washington la statue d'un héros de votre race*. Nous y avons donc deux fois droit de cité. C'est parce que notre histoire nous enseigne de si fortes leçons de fierté que notre traditionalisme, qui est avant tout apostolique, nous permet de continuer avec tant de sincérité les geste de nos devanciers.

Nos œuvres existent. Nous en prenons soin. Cependant, nous n'avons pas la témérité de prétendre qu'elles sont complètes et suffisantes. Si le problème de notre enseignement primaire est à peu près satisfaisant; si nos quelques maisons d'enseignement secondaire contribuent vaillamment à la formation de notre élite, l'objectif n'est pas encore atteint.

Notre élite intellectuelle augmente constamment. Chaque année, dans le domaine de la vie publique, nous voyons les nôtres gravir quelques degrés capitolins. Nos juges, magistrats, fonctionnaires, artistes, professionnels, nous font honneur. Partout où notre nombre s'accuse, on ne peut plus

ignorer notre participation à la vie du pays. Ne notons-nous pas encore un niveau d'intellectualité plus élevé même chez notre classe moyenne ? Le nombre de nos lecteurs sérieux augmente. Notre culte pour les choses de la pensée s'accroît. Ne sont-ce pas là des symptômes encourageants ?

Un certain snobisme, nous le savons, ne laisse pas de s'afficher. Quel peuple ne connaît pas ses défaites ? La chose est inévitable. Mais la presque totalité des compatriotes, où qu'ils soient, se souviennent qu'ils doivent leur valeur à leur double culture. Et, par exemple, depuis quelques années, l'on sent une forte tendance à décourager toutes les formes d'unions mixtes, si préjudiciables aux intérêts de la grande famille franco-américaine.

Ce n'est donc pas trop de dire qu'en général les Franco-Américains se portent bien. Leur vie, loin de fléchir, est favorisée par une variété d'initiatives qui facilitent le progrès. Dans les hautes sphères de l'enseignement universitaire, il nous faut puiser dans les instituts de langue anglaise. Mais la formation première est telle que nos étudiants conservent loyalement les sentiments qui les rendent utiles à leurs frères. Est-il bien éloigné le jour où nous posséderons, au moins, notre université franco-américaine ?

Nous avons dit que les Franco-Américains doivent se suffire à eux-mêmes. Oui, pour ce qui concerne leur nombre. Dans le domaine intellectuel,

ils n'ont aucunement la prétention de répudier le secours de leurs frères du Québec. Etant donnée la jeunesse de nos institutions, il serait ridicule de prétendre que nous constituons un groupement adulte. La plupart de nos chefs actuels ont été formés sur le sol même de la vieille province. Dans le domaine de la pensée française, il nous faut donc nous alimenter à la source même de notre culture. C'est ainsi que s'accuse le besoin de liens vigoureux avec nos frères du Québec. De même que la France est la source du génie où doit s'abreuver toute âme française, de même parce que nous sommes de descendance canadienne-française, est-ce du Québec que nous viennent les plus fortes impulsions nécessaires à l'œuvre de notre survivance. C'est là que nous sentons vibrer dans toute sa plénitude notre âme canadienne-française, que se fortifient nos traditions et nos mœurs. Ces précieux échanges de service produisent de magnifiques résultats et nous comptons les maintenir jalousement.

Mgr Camille Roy écrivait récemment dans son ouvrage "Regards sur les lettres": *Nous sommes de race française. Et nous n'y pouvons rien. Et notre âme, en son fond, porte des traditions spirituelles, des manières de concevoir et de s'exprimer, des exigences séculaires d'éducation ou de formation qu'on ne peut pas radicalement changer. C'est donc dans cet*

esprit de solidarité et de conservation que les Franco-Américains croient indispensables ces contacts avec leurs frères du Québec. Après tout, une simple ligne géométrique ne peut effacer les aspirations communes d'une même collectivité.

L'isolement et l'exclusivisme sont toujours nuisibles. Il faut au contraire multiplier les contacts, les rapprochements qui nous aident à nous mieux connaître les uns les autres. On a déjà constaté d'une façon très consolante les résultats de la radio qui nous apporte dans nos foyers la voix de nos frères et nous fait participer à leurs joies comme à leurs douleurs. Que cette voix nous arrive du pays d'Évangéline où travaillent si vaillamment nos frères d'Acadie, qu'elle traverse les immensités des provinces minoritaires où luttent avec tant de courage nos frères de là-bas, qu'elle soit la voix toujours écoutée et encourageante du Québec, c'est toujours la parole d'un frère s'adressant à des frères, tous épris du même sublime idéal.

Canadiens, Acadiens ou Américains, tous religieusement attachés à notre patrie, le Canada ou les États-Unis, nous avons intérêt à nous mieux connaître pour nous mieux aimer dans la pleine lumière d'une charité fraternelle. De ces précieuses relations dépend notre zèle à défendre le double héritage de nos pères: notre Foi et notre langue.

Augustin MARTIN

Après vingt-cinq années de journalisme catholique

(Deuxième partie)

Au surplus, cette indépendance du journaliste est-elle ce qu'elle devrait être en face des puissances d'argent et de l'opinion publique ? Vous connaissez ce passage du Père Sertillanges : "Les journalistes les plus indépendants sont, à de très rares exceptions près, les esclaves du bureau de rédaction, qui est l'esclave du directeur, qui est l'esclave du patron ou de l'actionnaire.

"Je crois à la liberté du bailleur de fonds ; je crois à la liberté du brasseur d'affaires ou du marchand de papier qui a fondé le journal ; je crois à la liberté relative du ministre ou du syndicat qui mène tout ; mais toi, pauvre rédacteur quotidien, brise ta plume, si tu as l'esprit fier et le cœur libre ! Ce qu'on veut de toi, ce n'est pas ta pensée ni ton cœur : c'est l'acier de ta plume et le venin de ton encrier. Il te faudra blâmer ce que tu aimes et approuver ce que tu condamnes ; pratiquer l'éloge tarifé ou le silence qui est d'or ; fabriquer des mensonges pour qui paye, au lieu de la vérité qui ne

rapporte rien; louer les gouvernants pour leurs vices et les flétrir pour leurs vertus; faire de l'opposition quand même, si tu es d'un journal opposant; faire de l'apologie quand même, si tu es d'un journal officieux. On lira ton travail par-dessus ton épaule, et l'on te dira: ceci est trop fort, ceci est trop faible; ceci plairait à qui de droit, mais ce passage-là peut nous nuire. — Mais c'est la vérité — Que t'importe! Marche, esclave! Le programme est tracé: à toi de suivre!"

Le journaliste catholique a besoin de son indépendance pour prendre toujours la défense de la vérité, de la vertu, de la religion. "Chaque pays, disait Léon XIII, devrait avoir ses propres journaux voués à la défense de l'autel et du foyer, selon le jugement de l'autorité religieuse et en accord avec toutes ses volontés".

Mais pour accomplir cette noble tâche, les rédacteurs de journaux ne peuvent admettre le paradoxe forgé par quelques-uns d'entre eux: "Un journal est fait non par ses rédacteurs, mais par ses abonnés". On jette la sonde dans les grandes eaux; peu importe que la boue du chemin éclabousse. Il ne faut pas déplaire à la clientèle. Souvent "il y a un homme qui tient la plume mais cent mille font la dictée faite de ce qu'il y a de pire dans les cœurs, dans les imaginations, dans les intelligences".

Les vingt-cinq années de l'*Action Catholique*! M. Omer Héroux disait l'autre jour dans *Le Devoir*

(27 janvier 1933): "On est étonné quand on y réfléchit, quand les circonstances surtout obligent à feuilleter la collection d'un journal, de ce qui se passe dans une feuille quotidienne, de ce qu'elle jette de graines qui vont germer à droite et à gauche".

C'est ce que nous venons de constater en recherchant comment l'*Action Catholique* s'est acquittée du mandat qu'on lui avait confié. L'œil dirigé sur le phare du Vatican, elle a fait écho à tous les enseignements du Pape, qu'il s'appelât Léon XIII ou Benoît XV, Pie X ou Pie XI. L'article fondamental du programme de la presse catholique, c'est "replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société". Pie XI veut que l'on appelle les titres authentiques qui établissent la royauté du Christ; et il le faut pour réagir contre les ravages du laïcisme qu'il appelle "la peste de notre temps". Mais que d'articles ont été publiés pour accroître chez notre peuple l'activité intellectuelle, la vie morale et sociale! Du bref déjà cité de Pie X à l'Archevêque de Québec, rappelons ce passage: "Pour les catholiques de votre diocèse, désireux de développer l'action sociale catholique, ce journal-là seul pourra être utile, qui, selon le programme très sage que vous avez tracé, défendra la foi catholique et la soutiendra dans ses manifestations".

On a su faire écho à la parole du Pape, soutenir ses directions, justifier ses attitudes. Ce n'est pas

de l'*Action Catholique* qu'on pourrait dire ce que Pie X écrivait à l'abbé Ciceri: "Comment peut-on approuver certains journaux qui se cachent sous l'étiquette de catholiques, parce que, quelquefois, ils relatent les audiences pontificales et reproduisent les notes vaticanes, alors que non seulement ils ne disent jamais un mot de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise, mais feignent ce ne pas s'apercevoir de la guerre qui lui est faite; des journaux qui non seulement ne combattent pas les erreurs fatales à la société mais apportent leur contribution au désordre des idées et des maximes contraires à l'orthodoxie, qui prodiguent l'encens aux idoles du jour, louent des livres, des hommes et des entreprises fatales à la religion".

Combien de tâches morales accomplies pendant ce quart de siècle! La loi de l'Evangile fléchit. Les évêques ont jeté le cri d'alarme en écrivant leur lettre pastorale sur le fléchissement de la moralité et le naturalisme de la vie. La sanctification du dimanche est en butte à un double assaut: celui du plaisir déréglé qui éloigne des offices paroissiaux un nombre croissant de fidèles, et l'appât du gain effréné, qui tendait avant la crise à séculariser le jour consacré à Dieu.

Dans le domaine national, l'*Action Catholique* a rendu des services signalés, en rappelant tout simplement la doctrine du Christ. "Le Fils de Dieu fait homme", dit Bossuet, "a non seulement ac-

compli tous les devoirs qu'exige d'un homme la société humaine, charitable envers tous et sauveur de tous; et ceux d'un bon fils envers ses parents à qui il était soumis; mais ceux d'un bon citoyen''.

L'Action Catholique a contribué à développer chez nous l'amour intelligent et actif de la petite comme de la grande patrie canadienne.

Elle était convaincue avec Pie X que "c'est la religion qui garantit l'ordre et la prospérité de la société civile et que les intérêts de l'une et de l'autre sont inséparables", et que cette patrie seule peut nous inspirer des sentiments de vénération et d'amour qui, unie en sainte alliance avec l'Eglise et dans son action, poursuit le vrai bien de l'humanité''.

Elle a défendu la langue française. C'est une des deux langues officielles dans tout le Canada. C'est la langue que parlent nos parents, nos amis, nos concitoyens de l'Acadie martyre, comme du Manitoba blessé, de l'Ontario qui lutte comme de l'Ouest aux vastes horizons qui espère toujours.. Quelle activité n'a-t-elle pas déployée pour la défense de cette langue qui a des droits acquis dans toute la confédération? A bon droit, elle voulait et veut la conserver. C'est le véhicule pour répandre les idées catholiques qui sont l'expression et le prolongement glorieux de notre personnalité.

Redresser des griefs ne crée pas nécessairement d'inimitié entre les citoyens. Savez-vous pourquoi

nous avons des griefs dans cette terre de liberté ? Parce que nous avons des catholiques faibles qui ne regardent pas assez à hauteur d'hommes, qui ont peur d'appeler leurs âmes, leurs propres âmes. Dans notre vaste pays, allez de l'Atlantique au Pacifique, des régions glacées du Nord au 45e degré, en règle générale, quelle sorte d'homme allez-vous rencontrer ? Généralement, vous rencontrerez un homme à l'esprit large, au cœur généreux, un ami de la justice et du droit, vraiment ennemi de l'injustice partout où elle se trouve. Parlez-lui d'injustice avec dignité et fermeté. Que vous répondra-t-il ? Vos pères ont versé leurs sueurs et même leur sang pour fonder ce pays. Si vous avez des griefs, c'est de votre faute. Vous n'avez pas le courage de faire connaître vos griefs et de les faire redresser. De quel côté se trouve la raison ?

En fondant l'*Action Sociale Catholique*, que voulait Mgr l'Archevêque de Québec, celui qui fut le collaborateur intime du Cardinal Bégin, celui qui devait être un jour son coadjuteur et son successeur, Mgr Paul-Eugène Roy, nous l'a souvent répété : "Arracher au socialisme qui les entame nos associations de toutes natures et les mettre à l'abri sous l'influence salutaire des principes chrétiens. Nous voulons donner à cette grosse question sociale la seule solution qui soit bonne. Car il est incontestable, dit Léon XIII (Graves de communi) que la question sociale est avant tout une question

morale et religieuse et qu'elle doit être tranchée surtout d'après les règles de la morale et le jugement de la religion".

La question ouvrière, à l'heure présente, se pose encore devant nous comme une menace, comme un péril permanent. Il faut la résoudre. Qui plus que nos journaux catholiques prêche les encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo anno"? Laissons-nous ces enfants (car le peuple est un enfant sublime ou égoïste), laissons-nous ces ouvriers, flattés dans leurs passions ou leur orgueil, consommer la ruine de la patrie et du monde, ou bien, puisant des forces invincibles au cœur de Jésus Ouvrier, ferons-nous un effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier qui s'ouvrira régénéré? Telle est la question, il faut agir! On le comprenait ainsi à l'*Action Catholique*. Aux doctrines subversives, on oppose les leçons de l'Evangile; au matérialisme, les notions du sacrifice; à l'esprit cosmopolite, l'idée de patrie; à la négation athée, l'affirmation catholique.

L'*Action Catholique* a été une force intellectuelle crainte par les uns, célébrée par les autres. Je n'en veux d'autre preuve que la parole du vieux parlementaire cité par M. Omer Héroux: "Vous ne savez jamais ce que vous avez empêché, combien de choses n'ont pas été faites ou dites, parce que vous étiez là, parce qu'on redoutait vos protestations".

Elle a été une puissance sociale qui a grandement contribué à la culture des âmes : on a mieux compris que l'homme n'est pas fait pour vivre seul. Sa vie intellectuelle et morale ne peut s'arrêter à l'individu. La loi de son développement le porte à associer sa vie à celle de ses semblables. C'est d'abord au sein de la famille que se manifestent ses instincts sociaux, puis ils s'épanouissent dans les groupements institués autour d'elle, surtout dans la société nationale ; ils aspirent enfin à former la vie universelle par l'union et la fraternité des peuples. Nous ne voulons pas tout de même soutenir que l'*Action Catholique* a joui du privilège de l'infailibilité. Elle fut entre les mains de l'Action Sociale Catholique un instrument de propagande des idées et des œuvres ; elle a excité bien des énergies sociales. Son influence a grandi dans la mesure où elle s'est appliquée à se rapprocher des directions de l'Eglise, à épouser toute sa pensée, à favoriser toutes ses œuvres.

C'est de bon cœur que nous félicitons tous ceux qui ont développé ce journal catholique. Les directeurs ont su par leur clairvoyance et leur tact exposer généralement la vérité sans l'outrer ; ils ont connu la justesse dans la conception du vrai et du bien, du vrai dogmatique, du bien individuel, social et national.

Me sera-t-il permis de rendre un hommage particulier, mais bien sincère, au docteur Jules Dorion

qui dirige avec tant de sagesse l'*Action Catholique* depuis vingt-cinq ans? Qu'il me permette de souligner ici son dévouement tout particulier envers le Pape, les constants services rendus dans un quart de siècle par sa très vaillante plume, et toujours courtoise dans la défense des intérêts sacrés de la religion et du patriotisme.

Pour mettre Dieu partout où il doit régner, il a, de concert avec ses collaborateurs, suivant les directives de Pie X, combattu "par tous les moyens justes et légaux la civilisation antichrétienne, réparé par tous les moyens les désordres qui en dérivent". Que de luttes soutenues contre la presse jaune, le mauvais théâtre, le cinéma corrupteur, l'intempérance, les danses, les modes indécentes, la violation du dimanche! Ce fut souvent tâche ingrate que de rappeler à ses frères et même aux pouvoirs publics certaines vérités mises en oubli et certaines règles de morale sociale; mais cette fonction remplie sans parti pris, sans animosité et sans violence n'en est pas moins nécessaire et très méritante.

C'est le désir, très légitime, de l'autorité ecclésiastique, en même temps que l'avantage manifeste de la société que les journaux religieux ont voués principalement à la défense de la religion, soient aidés, moralement et financièrement, par tous les fidèles. Léon XIII le demande expressément. "Que tous ceux, dit-il, qui ont vraiment à cœur les progrès de la foi et la prospérité sociale soutiennent de leurs

libéralités, chacun selon ses moyens, les écrivains dont le talent et la plume s'emploient à promouvoir cette double cause. Les soldats de la presse ne peuvent se passer de ces secours sans lesquels leurs travaux n'auraient pas de fruits, ou n'obtiendraient que d'incertains et médiocres résultats".

Mais il ne suffirait pas de sustenter la bonne presse de ses deniers; il faut, en plus, contribuer, par la parole et par l'action, à ses développements. Il faut l'aider à pénétrer là où son influence peut être utile.

D'après Pie X, il ne suffit pas de publier des journaux catholiques et de les mettre entre les mains des gens de bien, il faut encore s'efforcer de les répandre aussi loin que possible, de les faire lire à tous et principalement à ceux que la charité chrétienne demande d'arracher aux sources empoisonnées des mauvaises feuilles.

Les Pères de notre premier Concile national n'ont pas manqué d'adresser en faveur de la presse catholique la même exhortation. Prescrivant pour elle une collecte spéciale, ils engagent "les catholiques de tout rang, non seulement à lire les journaux que l'Eglise patronne, mais à les soutenir de leurs ressources, et à favoriser par tout moyen honnête leur diffusion au sein des classes populaires".

Me sera-t-il permis en terminant de rappeler le geste de Pie XI proposant saint François de Sales

comme patron des journalistes et autres écrivains catholiques, à l'occasion du troisième centenaire de sa mort ? Or le patron céleste des œuvres ou des institutions joue un double rôle : le rôle d'intercesseur et celui de modèle. Que l'*Action Catholique* jouisse des faveurs obtenues par l'intercession de saint François de Sales. Dieu ne peut manquer par l'entremise d'un pareil protecteur d'accorder longue vie à la presse catholique de notre pays, des secours appropriés et des grâces de choix. Mais quant au profit principal de ce centenaire, dit Pie XI, "Nous souhaitons qu'il soit recueilli par tous les catholiques, dont c'est la mission d'expliquer, de propager et de défendre, par la publication de journaux ou d'autres écrits, la doctrine chrétienne. A l'exemple de saint François de Sales, ils doivent s'efforcer de garder en toute circonstance, dans la discussion, la fermeté des principes jointe à l'esprit de mesure et à la charité".

Notre premier Concile Plénier canadien s'était occupé des écrivains catholiques. "Les écrivains et les publicistes, pleinement confiants dans la sagesse de leur Evêque, s'empresseront de lui obéir et ne feront rien qui aille à l'encontre de son autorité et de sa volonté. Qu'ils sachent garder, en écrivant, une juste mesure; qu'ils observent la prudence dans leurs assertions, la bienveillance à l'égard des adversaires, surtout si ces derniers sont catholiques.

ainsi que le respect dû aux dignitaires ecclésiastiques”.

Critiquer en termes convenables une mesure ou une proposition de loi patronnée par des hommes politiques et que l'on juge dommageable aux intérêts religieux et sociaux n'est nullement manquer de respect au régime démocratique, surtout vis-à-vis de l'autorité civile, puisque c'est là précisément, aux yeux de l'autorité ecclésiastique, l'une des raisons d'être de la presse catholique.

Plénitude du savoir, force d'âme, pondération, esprit de mesure, telles sont les qualités demandées par le Pape aux publicistes chrétiens. A l'œuvre donc encore “ad multos et faustissimos annos”. Au dire de l'*Osservatore romano*: “Aucun hommage d'adhésion et de gratitude ne sera plus cher au Saint Père que celui qui dans les travaux, les luttes quotidiennes et la rude corvée du journal toujours sur la brèche, inspirera aux plumes dévouées à la cause de la vérité et à la défense des droits de Dieu, de l'Eglise et du Pape, la doctrine qui persuade, la fermeté qui résiste, la douceur qui n'humilie point, mais conquiert, qui ne rabaisse point, mais relève, qui ne foule point aux pieds ceux que l'on a réduits, mais qui les rend participants des triomphes salutaires du Christ”.

Abbé Philippe PERRIER

La Vie courante

Les tramways de Lévis

D'après le dernier recensement, Lévis compte 11,724 habitants dont une centaine de langue anglaise. Or dans ses rues — j'allais dire dans ses côtes... — circulent des tramways qu'exploite, comme à Montréal et à Québec, une agence de publicité, la *Canadian Street Car Advertising Company*. Cette compagnie a le monopole des annonces qui s'étalent en larges pancartes, à droite et à gauche, au-dessus des têtes des voyageurs.

La première règle de l'annonceur, n'est-ce pas de s'exprimer de façon à être compris et, par conséquent, de parler la langue de son client? Ce principe, la *Canadian Street Car Advertising* l'ignore. Sur vingt-quatre annonces qu'elle offre aux Lévisiens, vingt ont été rédigées en anglais et quatre seulement en français. Ces quatre viennent de maisons anglaises: *Life Savers*, *Buckley's Mixture*, *Kraft*, *Heinz*.

Rendement des annonces

Qui est responsable de ce choix: les maisons de commerce ou l'agence de publicité? Les premières, semble-t-il, puisque quatre d'entre elles se servent du français. Ne pourrait-on alors faire comprendre aux vingt autres — et à toutes celles qui agissent de même à travers le pays — combien leur argent serait mieux placé si elles s'adressaient à leurs clients canadiens-français dans leur langue?

Bon nombre de ces maisons emploient de nos compatriotes comme voyageurs, agents, gérants, etc. A eux revient la tâche de présenter ces observations. Qu'ils parlent en hommes d'affaires, statistiques en mains. Qu'ils proposent le cas de maisons québécoises annonçant en français, à Toronto, à Winnipeg ou à Vancouver. Serait-ce habile, efficace? S'ils y mettent le

sérieux et la conviction nécessaires, ils gagneront leur cause neuf fois sur dix.

Agences de publicité Mais les agences de publicité ont aussi leur part de responsabilité. Plusieurs maisons s'en remettent entièrement à elles. Tout leur est confié: rédaction du texte, choix de la langue, etc. Qu'arrive-t-il alors souvent? La même annonce doit paraître, disons: dans les tramways—puisque c'est le cas qui nous occupe, — non seulement de la province de Québec, mais de l'Ontario, des provinces maritimes, de l'Ouest. On ne fait qu'une rédaction, en anglais. Et elle sert partout, aussi bien dans les tramways de Lévis et des Trois-Rivières que dans ceux de Hamilton et de Calgary.

Argent perdu C'est plus simple, plus rapide, plus économique. Mais est-ce bien efficace? Et le procédé est-il juste pour les maisons qui annoncent? On leur fait payer un haut prix des insertions dont elles ne tireront presque rien, alors qu'il aurait suffi d'en changer la langue pour en obtenir un bon rendement.

Que les agences ne se rendent pas très bien compte elles-mêmes de cette situation, j'ai pu le constater. Ainsi dans ce tramway de Lévis, qui me conduisit du quai jusqu'aux cimes de la ville, il y avait huit pancartes portant le nom de la *Canadian Street Car Advertising* et proclamant les avantages de sa publicité. Or toutes les huit étaient rédigées exclusivement en anglais. Quelle influence une telle annonce peut-elle exercer sur les industriels de Lévis ou de Saint-Romuald? N'est-ce pas de l'argent jeté à l'eau?

Une objection On me fera peut-être une objection. Les Canadiens français savent de plus en plus l'anglais. Ils comprennent aussi bien une annonce rédigée dans cette langue qu'en français. En outre l'anglais a une certaine supériorité commerciale. Il donne du

ton, de l'importance à ce qu'il touche. Se présenter sous ses couleurs n'est-ce pas une garantie de valeur, de sérieux, etc.

Qu'il en soit ainsi, malheureusement, pour quelques-uns de nos compatriotes, nous ne le nierons pas. Mais, appliqué à la masse, le jugement serait faux. Dans ce tramway de Lévis, par exemple, se trouvait l'autre jour tout un groupe de Beaucerons. Ils avaient les yeux bien ouverts. Pensez-vous que ces annonces anglaises leur ont dit quelque chose? Aucun, je crois, n'aurait pu les déchiffrer jusqu'au bout.

Annonces françaises

Mais ce qu'ils regardaient bien, ce qu'ils ont lu, car j'ai entendu leurs réflexions, ce sont quelques annonces locales suspendues au milieu du tramway et toutes rédigées en français: les *Dates lévisiennes* de Pierre-Georges Roy, une représentation théâtrale, etc.

Le fait est à noter. Les Lévisiens qui connaissent leur milieu, qui savent à qui ils s'adressent, qui veulent en avoir pour leur argent, n'emploient pas la langue de la *Canadian Street Car Advertising*, mais celle de leurs concitoyens, la langue française. Peut-on apporter à cette agence une meilleure preuve de son erreur?

En haut lieu

Hélas, il faut bien encore le constater et le déplorer: le mauvais exemple vient de haut. Le chef de la police provinciale — un Canadien français, représentant d'un gouvernement canadien-français — donne aux journalistes des laissez-passer. Cette carte ne contient que quelques mots. Ils devraient être français, ou du moins bilingues. Ils sont tous anglais. On m'assure que plusieurs protestations ont été faites. Peine inutile. Un texte uniquement anglais continue de s'étaler sur les coupe-file que le "Chief of Quebec Provincial Police" — c'est ainsi qu'il se présente — veut bien remettre à nos journalistes.

Mais rien ne vaut les documents. Reproduisons celui-ci :

PLEASE ALLOW TO GO BY

Mr.....

1932-1933

Good from May 1st 19... to May 1st 19...

No.....

CHIEF OF QUEBEC PROVINCIAL POLICE

*Leçon
de l'ennemi*

Et fas est et ab hoste doceri.—La Ligue de Défense du Travail canadien faisait distribuer aux portes, il y a quelques jours, dans un quartier mixte de Montréal, rue Sainte-Famille, des circulaires annonçant deux assemblées populaires où A.-E. Smith et Beckie Buhey, retour de Moscou, parleraient de la Russie soviétique. D'un côté, texte anglais, de l'autre, en mêmes caractères et en autant de lignes, texte français. On ne recula ni devant la dépense supplémentaire, ni devant les critiques que ce bilinguisme pouvait occasionner. Il s'agissait de propagande. On prenait les moyens pour ne pas manquer son coup.

La parole du Maître sera-t-elle donc toujours vraie: "Les enfants de ce siècle sont plus habiles entre eux que les enfants de la lumière" ?

Pierre HOMIER

Vie de l'Action nationale

Les droits minoritaires

Les arguments des défenseurs des minorités se trouvent confirmés par les derniers développements du droit international. A la III^e Semaine catholique internationale de Genève, le R. P. Delos, des Facultés catholiques de Lille, donna une conférence sur: *La protection internationale des libertés culturelles et le problème des minorités nationales*. Dans un récent numéro des *Amitiés françaises catholiques*, Mgr E. Beaupin faisait les remarques suivantes en analysant *Les Français au Canada*, l'ouvrage où l'abbé Groulx a condensé la matière de son beau livre *L'Enseignement français au Canada*.

"Des rapprochements de faits et d'idées ne peuvent que s'imposer, à la lecture de l'abbé Groulx et du P. Delos. Si les lumineuses analyses sociologiques du P. Delos, sur les notions d'Etat, de patrie culturelle, devenaient, dans la pratique politique, sources inspiratrices de mesures scolaires, en tout pays où des problèmes de minorité se posent, ces problèmes, sur ce point, tout au moins, seraient résolus.

Ils commencent de l'être, en partie, tout au moins, grâce aux traités de minorités mis en vigueur, depuis 1919, et placés sous la sauvegarde de la Société des Nations. Certes, nous ne sommes pas au bout de nos peines, pour assurer partout aux minorités de race, de langue et de religion le traitement auquel elles ont droit, et, — il faut le dire aussi, — pour obtenir d'elles l'accomplissement de tous leurs devoirs de loyalisme envers l'Etat dont elles relèvent. Mais, de 1760 à nos jours, quels progrès déjà accomplis!

A qui voudra les mesurer, — et pour la Grande-Bretagne elle-même, — nous conseillerons de mettre en parallèle certaines pages de l'abbé Groulx et, par exemple, cette déclaration qui vient d'être demandée au royaume de l'Irak, comme condition de son entrée dans la Société des Nations, touchant la protection qui doit être effectivement accordée aux minorités non musulmanes de ce pays.

Le traité de Paris

Il est certain que, si le traité de Paris de 1763 avait contenu des stipulations analogues, les Canadiens n'auraient pas eu à vaincre les obstacles qu'ils ont rencontrés. Il ne l'est pas moins que, si ces mêmes principes étaient rigoureusement appliqués dans les provinces canadiennes où sont fixées des minorités françaises, la situation s'en trouverait changée.

De la fin du XVIII^e siècle à nos jours, et notamment depuis la grande guerre, un grand progrès a été réalisé dans le traitement des minorités de langue, de race et de religion, mais nous devons constater que ces minorités n'ont pas encore obtenu gain de cause en tout et partout, dans la limite convenable à l'exercice de leurs droits culturels.

En somme, les traités existants, en faveur de certaines minorités, ne constituent encore que des mesures d'exception, adoptées en raison de situations politiques particulièrement délicates et difficiles. Il conviendrait d'aller plus loin et de souhaiter que fussent adoptées les idées préconisées, au cours de sa session de 1929, qui eut lieu à New-York, par l'Institut de Droit international, sur la proclamation nécessaire d'un certain nombre de droits universels et humains qui seraient désormais reconnus comme la charte suprême de tous les Etats civilisés. Parmi ces droits, figureraient les libertés de religion, de langue et d'enseignement, dans les limites de la morale publique et de l'ordre public, mais sans aucune distinction entre majorité et minorité.

"Il est du devoir de tout Etat, dit la Déclaration de l'Institut, de reconnaître à tout individu le droit égal à la vie, à la liberté, à la propriété et d'accorder à tous, sur son territoire, pleine et entière protection de ce droit, sans distinction de nationalité, de sexe, de race, de langue ou de religion." De cette formule découle inévitablement la liberté d'enseignement.

Le Père Delos

Au terme de son étude, le R.P. Delos écrit qu'"après avoir paré aux nécessités immédiates et pressantes des cas particuliers, il reste à faire face avec sérénité à un devoir plus général: la protection internationale des droits humains". Et il ajoute que le jour où celle-ci sera assurée "sera clos, autour de la personne humaine, ce cercle de protection sociale qui a toujours été le but idéal que la pensée chrétienne assignait au progrès social".

Analysant, dans son grand livre: *La Communauté des Puissances*, ces heureuses tendances du droit moderne, le R.P. de La Brière conclut, à son tour:

"On tendrait donc à *spiritualiser*, (lui aussi), le problème des nationalités et des minorités. On tendrait pareillement à rendre plus souple la condition institutionnelle de l'Etat afin que, continuant d'exercer les actes de gestion politique qui correspondent à sa compétence distinctive, il acceptât, aujourd'hui et demain, de respecter et de consacrer, là où les conditions historiques le réclament, les autonomies nationales, religieuses, linguistiques, morales et culturelles des différents groupes minoritaires."

Etienne ROBIN